

MAIRIE DE VERNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 09-2019

Objet : Tarif de la salle polyvalente 2019.

Le dix-sept mai deux mil dix-neuf, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VERNON dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Richard ALLAMEL Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : MM., Mmes : Richard ALLAMEL, Paul SIRE, Jean-Luc ALLAMEL, Audrey BLACHERE, Marc DIEM, Martine ESCHALIER, Alexandre FAURE, Alain GENEL, Agnès MEYSSONNIER, Eric VEYRENC.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Madame Martine ESCHALIER.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir les tarifs d'utilisation de la salle polyvalente de Vernon.

| | LOCATION DE LA SALLE |
|------------------------|-------------------------|
| ASSOCIATION EXTERIEURE | 200 € |
| PARTICULIER LOCAL | 200 € |
| PARTICULIER EXTERIEUR | 250 € |
| CAUTION | 230 € |

Location tables : 2,00 € la table + 100 € de caution

Associations Vernon : forfait charges à payer 50 € à chaque utilisation.

Associations Vernon ayant une utilisation régulière de la salle pour leur activité : Forfait 50,00 € annuel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte cette proposition.

Fait et délibéré à VERNON, les jours, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
R.ALLAMEL.



Vote : pour : 10, contre : 0, abstention : 0.

Nombre de conseillers en exercice : 10 présents : 10, absents : 00.

Le Maire de VERNON certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article 56 de la loi du 05 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation. Le Maire certifie en outre que la convocation a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance. été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance.

| |
|--|
| RF Sous-Préfecture de LARGENTIERE (ARDECHE) |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/05/2019 007-210703369-20190517-DE_2019_009-DE |